



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB - 12.04.2019

Numéro de publication: HR01-1004609992

Canton: VD

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Bootssattlerei Paul Design GmbH, Vully-les-Lacs

Bootssattlerei Paul Design GmbH[fr] Sellerie de bateaux Paul Design Sàrl

Route du Grand Pré 15

1586 Vallamand

Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SARL)

IDE: CHE394283404

Siège: Vully-les-Lacs

Objectif

la société a pour but la pose de housses de bateaux et de housses de toutes sortes en tissus et tiges métalliques, ainsi que la réparation de housses et de housses de sièges, la réparation et la pose de revêtements de plancher de bateaux en plastique et en bois (pour but complet cf. statuts).

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Registre journalier no 6675 du 09.04.2019

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Vaud

Révision:

Renonciation à la révision

Bootssattlerei Paul Design GmbH (Sellerie de bateaux Paul Design Sàrl), à Vully-les-Lacs, Route du Grand Pré 15, c/o Robert Ackermann, 1586 Vallamand, CHE-394.283.404.

Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 29 mars 2019. But: la société a pour but la pose de housses de bateaux et de housses de toutes sortes en tissus et tiges métalliques, ainsi que la réparation de housses et de housses de sièges, la réparation et la pose de revêtements de plancher de bateaux en plastique et en bois (pour but complet cf. statuts). Capital social: CHF 20'000. Associés-gérants avec signature individuelle: Paul Wolfgang, avec 11 parts de CHF 1'000, président, Martin Verdugo Rosemarie, avec 8 parts de CHF 1'000, tous deux d'Allemagne, à Stockach (Allemagne), et Ackermann Robert, d'Egnach, à Vully-les-Lacs, avec 1 part de CHF 1'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel électronique. Selon déclaration du 29 mars 2019, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.